

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danièle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-Françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-Iuc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Danièle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTUP 011-640/13/CC

■ Approbation de l'avenant n° 6 à la convention de Délégation de Service Public de stationnement dans les parcs en enclos de Marseille
DPMOD 13/10307/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Conseil de Communauté a approuvé le 29 juin 2007, le choix du délégataire et la convention de Délégation de Service Public n° 07/099 confiée à la société VINCI Park, pour l'exploitation du service de stationnement dans les parcs en enclos de Marseille pour une durée de 7 ans.

Ce contrat de Délégation de Service Public s'achèvera le 25 juillet 2014.

Lors du Conseil de Communauté du 28 juin 2013, Marseille Provence Métropole a adopté le principe de lancement d'une nouvelle procédure de Délégation de Service Public pour la gestion des parcs en enclos de Marseille, pour une durée de 7 ans. Toutefois, une erreur matérielle a été constatée dans l'article 1 du délibéré qui stipule que la durée du futur contrat sera de 9 ans au lieu de 7 ans.

Afin de rectifier cette erreur, Marseille Provence Métropole présentera un rapport lors du Conseil de Communauté du 25 octobre 2013, précisant que la future convention de Délégation de Service Public sera conclue pour une durée de 7 ans.

Marseille Provence Métropole lancera cette nouvelle procédure de Délégation de Service Public, qu'à l'issue de l'approbation de ce rapport par le Conseil de Communauté et envoi au contrôle de légalité.

Compte tenu des délais inhérents à la procédure de passation d'un contrat de Délégation de Service Public, il apparaît nécessaire, au motif de l'intérêt général et du principe de continuité du service public dans l'intérêt des usagers, de prolonger la convention actuelle de 9 mois. L'échéance de ce contrat est donc repoussée au 25 avril 2015.

L'ensemble de ces dispositions sont reprises dans le présent avenant soumis à votre approbation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération TRA 4/686/CC du 29 juin 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le choix du délégataire et du contrat d'affermage de la convention de Délégation de Service Public n° 07/099 concernant l'exploitation du service public de stationnement dans les parcs en enclos de Marseille ;
- La délibération DTUP 003-466/08/CC du 28 juin 2008 relative à l'approbation par le Conseil de Communauté de l'avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public n° 07/099 ;
- La délibération DTUP 007-591/08/CC du 18 juillet 2008 relative à l'approbation par le Conseil de Communauté de l'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public n° 07/099 ;

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

- La délibération DTUP 010-632/11/CC du 21 octobre 2011 relative à l'approbation par le Conseil de Communauté de l'avenant n° 3 au contrat de Délégation de Service Public n° 07/099 ;
- La délibération DTUP 012-838/11/CC du 9 décembre 2011 relative à l'approbation par le Conseil de Communauté de l'avenant n° 4 au contrat de Délégation de Service Public n° 07/099 ;
- La délibération DTUP 003-616/12/CC du 26 octobre 2012 relative à l'approbation par le Conseil de Communauté de l'avenant n° 5 au contrat de Délégation de Service Public n° 07/099 ;
- L'avis de la Commission de Délégation de Service Public.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Conseil de Communauté a approuvé le principe de lancement d'une nouvelle Délégation de Service Public pour une durée de 7 ans le 28 juin 2013 ;
- Que l'échéance de la convention actuelle doit être repoussée de 9 mois au motif de l'intérêt général compte tenu des délais inhérents à la procédure de passation d'un contrat de Délégation de Service Public et la nécessité de préserver la continuité de service.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 6 ci-annexé à la convention de Délégation de Service Public n° 07/099.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la coordination des
politiques d'accessibilité aux transports en commun, et
des parcs de stationnement communautaires

Gérard CHENOZ

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013